

# Mon Logis : coopérative à Neuchâtel

Autor(en): **Hahne, Antoine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **75 (2003)**

Heft 3: **Sédentarité 2003**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129960>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## MON LOGIS: COOPÉRATIVE À NEUCHÂTEL

*Antoine Hahne*

*Immeuble des  
Charmettes 26-28-30*

**Si les coopératives d'habitation sont nées traditionnellement dans le monde ouvrier et lors de crises économiques majeures, l'histoire de la coopérative Mon Logis à Neuchâtel est un cas d'école.**

Mon Logis a été créée à la fin de la 2ème guerre mondiale, en pleine pénurie, par un petit groupe de travailleurs tous membres de la FOBB (syndicat du bois et du bâtiment). Le premier immeuble voit le jour à la fin des années 40, il compte 27 logements et bénéficie de l'aide fédérale à la construction. Un deuxième immeuble est construit en 1952, rue des Draises.

Depuis, Mon Logis n'a cessé de se développer et compte aujourd'hui un parc d'environ 500 logements, tous à Neuchâtel ou dans les environs. Malgré son essor et malgré le fait que la plus grande partie de son parc ne soit plus subventionné, elle a su rester fidèle à ses principes et continue à pratiquer des loyers bas s'adressant à une population aux revenus modestes.

Confrontée au problème de la sous-utilisation de certains appartements, elle a opté pour la persuasion douce et compte sur la solidarité de ses membres. A Mon Logis, la cohérence politique a créé un fort esprit identitaire, qui se traduit notamment par une grande fidélité de ses coopérateurs: certaines familles s'échelonnent déjà sur trois générations de coopérateurs. De plus, les statuts de la coopérative stipulent qu'un de ses buts est "l'adéquation entre la taille de l'appartement et celle du ménage". Dans les faits, les échanges spontanés à l'interne restent rares malgré tout.



Il va sans dire que la pénurie actuelle, même si elle touche moins Neuchâtel, ne fait qu'accentuer cette tendance au sédentarisme: pourquoi affronter la perspective d'un déménagement, si c'est pour payer plus pour moins de surface? Grâce à la forte homogénéité des loyers sur l'ensemble de ses immeubles, la coopérative réussit à limiter ce type d'inflation.

En conclusion, on peut dire que la coopérative se situe à mi-chemin entre le contrôle drastique et rigoureux du logement subventionné (avec les drames personnels que l'on peut imaginer dus à une rigidité excessive) et le marché libre administré par une gérance ou directement par le privé (aucun contrôle). En ce sens, elle offre un compromis viable qui évite les situations extrêmes (par exemple une personne seule dans un appartement de 5 pièces avec un loyer dérisoire).